

mission du blé si un chèque a été émis aujourd'hui à l'ordre de la Commission du blé, s'il s'élève à 31 ou à 62 millions de dollars et si, alors que le bill C-244 figure toujours au *Feuilleton*, le ministre compte entamer sans délai des consultations pour que d'autres mesures puissent être prises avant la fin de la présente session?

Une voix: Ce serait merveilleux, non?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Un chèque de 62.1 millions de dollars a été remis aujourd'hui à la Commission canadienne du blé et, bien sûr, la Commission versera un montant bien moins important aux cultivateurs après avoir effectué les calculs nécessaires.

M. Korchinski: Le ministre aurait-il la bonté de répondre à la seconde partie de ma question? Compte-t-il entamer sans délai des consultations ou bien a-t-il l'intention de laisser ce bill en plan au *Feuilleton*?

[Plus tard]

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Ma question supplémentaire découle de la déclaration du ministre selon laquelle la somme d'environ 62 millions de dollars aurait été versée à la Commission canadienne du blé—en réalité, cet argent appartient aux cultivateurs qui ont contribué au syndicat cette année. Que signifie sa remarque lorsqu'il dit qu'une partie seulement de cet argent sera versée aux producteurs?

L'hon. M. Lang: On a expliqué cela à la Chambre bien des fois au cours des dernières semaines. Une partie de ce montant est attribuée au syndicat de 1969-1970, et seule cette partie sera versée aux producteurs pour le moment. Quel montant on attribuera à l'avenir aux syndicats, c'est-à-dire quel montant toucheront les cultivateurs, tout cela dépend de nombreuses raisons, notamment, de l'état général des syndicats, ce qui nous est inconnu pour le moment.

LE PROGRAMME LIFT—LES REMBOURSEMENTS EXIGÉS DES CULTIVATEURS—LA PROCÉDURE DE RECOUVREMENT

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Étant donné que l'on a envoyé à un certain nombre d'agriculteurs des lettres signées de la main de M. Riddell, directeur du programme établi en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans lesquelles on leur demande de rembourser une partie du montant qu'ils ont touché aux termes du Programme LIFT le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cela s'est fait selon ses directives ou sur l'initiative de M. Riddell?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le recouvrement des sommes dues se limite, assurément, aux versements faits à des personnes qui n'y avaient pas droit. Pour autant que je sache, c'est là un procédé qu'exige la loi, et que l'auditeur général approuve entièrement.

M. l'Orateur: Nous ne disposons que de cinq minutes environ avant la fin de la période des questions, et il

[M. Korchinski.]

semblerait que trois ou quatre députés aient des questions supplémentaires à poser à ce sujet, ce qui va sans doute occuper tout le temps qu'il nous reste.

[Plus tard]

M. Gleave: Suite à ma question précédente, le ministre peut-il dire à la Chambre si on a intenté des poursuites contre des cultivateurs afin de les obliger à remettre une partie des paiements du programme LIFT, ou si son ministère ou lui-même envisage des poursuites?

L'hon. M. Lang: Je ne suis au courant d'aucune poursuite précise en ce moment, mais, bien entendu, si des sommes reviennent de droit à la Couronne parce qu'elles ont été payées par erreur, des poursuites pourraient avoir lieu.

LE PROGRAMME D'AVANCES EN ESPÈCES—LES SOMMES RÉCLAMÉES DES CULTIVATEURS PAR LA COMMISSION DU BLÉ

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question supplémentaire porte sur le programme d'avances en espèces qui a causé des difficultés du même ordre, la Commission canadienne du blé ayant réclamé des versements supplémentaires des agriculteurs. Le ministre est-il au courant de ce problème et a-t-il fait le nécessaire pour y remédier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le problème n'a aucun rapport avec ce que nous étudions, de même que la mesure législative n'a aucun rapport avec tout cela. Il y a eu des difficultés du fait que des cultivateurs, et même des préposés aux silos, ont compris que le taux des avances en espèces serait autre que celui qui a été prévu et que les remboursements aussi pouvaient se faire suivant d'autres modalités. La loi, en fait, fixe un taux pour les avances et les remboursements et lorsqu'il y a eu malentendu à cet égard, cela, bien entendu, a entraîné des difficultés.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CADETS—LE GOUVERNEMENT ET LA PROPOSITION D'ABANDON DES SUBVENTIONS

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. En son absence je vais l'adresser au premier ministre. Il s'agit d'une recommandation que le Comité Jeunesse a faite au gouvernement fédéral dans son rapport, c'est-à-dire l'abandon des subventions fédérales aux mouvements de cadets. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe à prendre cette mesure rétrograde ou s'il a quelque chose à signaler à la Chambre à ce sujet?

M. l'Orateur: Encore une fois, sous sa forme actuelle la question du député va à l'encontre du Règlement. Elle invite le premier ministre à dire si le gouvernement va prendre une mesure rétrograde. C'est là un argument et il ne faut pas poser de question en ces termes.